



Gravelines

FICHE PRATIQUE

Pôle Education, Sports
Enfance/Jeunesse, Vie Associative et Citoyenne

Service Vie Associative et Citoyenne

B.P. 209 – 59820 Gravelines

☎ 03.28.23.59.92

✉ servicevieassociativeetcitoyenne@ville-gravelines.fr

COMMENT OBTENIR UNE AUTORISATION DE LA SACEM ?

Qu'est ce que la SACEM ?

La Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique, est une société civile à but non lucratif, détenue et gérée par ses membres, qui fonctionne sur le modèle d'une coopérative. Elle a été créée en 1851 sous la deuxième république.

La SACEM défend les droits d'auteur partout où les œuvres sont diffusées : médias audiovisuels, câble, satellite, ADSL, concerts, spectacles, musique de sonorisation, discothèque, cinéma, international, copie privée, supports physiques (tel, mp3...), internet.

En 2017, la SACEM a reversé des droits à 300000 auteurs, compositeurs, auteurs de doublage, poètes, humoristes, auteurs-réalisateurs du monde entier, éditeurs, leurs droits d'auteur qui constituent leur salaire.

Est-ce que toutes les œuvres sont concernées par une autorisation de la SACEM ?

Certaines œuvres n'ont pas besoin d'autorisation par la SACEM car elles sont tombées dans le domaine public et de ce fait libre de droit.

Pour connaître la liste des œuvres qui ont besoin d'une autorisation, il suffit de consulter le catalogue des œuvres de la SACEM sur le site (www.sacem.fr) ou de contacter une délégation SACEM la plus proche de chez vous.

Les différentes autorisations

Il n'existe pas moins de 71 autorisations. Celles qui vont nous intéresser le plus sont les suivantes :

- 1 an de musique à l'école, à la crèche, ou au centre de loisirs
- Bal ou manifestation dansante
- Ballet ou spectacle chorégraphique
- Carnaval ou défilé de majorettes
- Concert ou spectacle
- Cours de danse ou de gymnastique
- Kermesse ou fête des écoles
- Locaux associatifs
- Manifestations avec de la musique en fond sonore
- Repas en musique

Comment obtenir l'autorisation ?

- **Sur le site** : à privilégier dans vos démarches, accessible 24h/24h et 7/7 jours :
<https://www.sacem.fr>
 - Clients Utilisateurs
 - Obtenir une autorisation
- **Par courrier** : envoyer le formulaire de demande (en annexe) à
SACEM LILLE
09-11 rue Léon Trulin
CS 10013
59046 LILLE CEDEX

Contact Régional :

M. Vincent BONVALLET

Tél. 03 69 67 27 80

Fax. 03 69 67 27 81

Email : dl.lille@sacem.fr



La demande doit être formulée 15 jours avant l'évènement pour bénéficier du tarif contractuel avec 20% de réduction.